

PAR COURRIEL

Québec, le 27 mai 2020

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 7 mai 2020, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

- « La liste des coopératives d'habitation qui sont en fin de convention d'exploitation conclue avec le gouvernement du Canada.

La liste des coopératives d'habitation québécoises en PSBL et PSBL-P. »

Lors de votre conversation téléphonique du 8 mai 2020 avec M^{me} Gabrielle Nolin, conseillère en gouvernance et en accès à l'information, vous nous avez précisé que vous souhaitiez obtenir la liste des coopératives dont la convention d'exploitation avec la Société d'habitation du Québec découle d'une entente avec le gouvernement fédéral et que cette convention d'exploitation vient à échéance.

...2

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez les renseignements demandés en pièces jointes.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

FADI GERMANI

N/Réf. : 2020-2021-05

RLRQ, chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**Liste des coopératives d'habitation
sous entente avec le gouvernement fédéral - Programme PSBL**

Nom de l'organisme	Nombre de logements	Date de fin de convention
COOP.HAB. OASIS LA REDEMPTION	8	2022-09-30
COOP.HAB. BERCAIL CHICOUTIMI	8	2022-10-31
COOP.HAB. BEL AVENIR	10	2022-04-30
COOP.HAB. BEAUSEJOUR ST-FABIEN	10	2022-04-30
COOP. RIVIERE DU CHENE	10	2022-11-30
COOP.HAB. JOLICOIN	16	2022-06-30
COOP.HAB. MAISON DE CORFOU	11	2022-08-31
COOP.HAB. CONCEPT STE-THERESE	17	2022-12-31
COOP.HAB. MULTI-ETHNIQUE MTL	27	2023-03-31
COOP.HAB. VERSEAU	12	2022-11-30
COOP.HAB. COLOMBE	15	2023-02-28
COOP.HAB. BOITE A SURPRISE	6	2023-01-31
COOP.HAB. AIGLE BLANC	11	2022-10-31
COOP.HAB. JARDIN PTE ST-CHARLE	14	2022-11-30
COOP.HAB. LOUIS-CYR ST-HENRI	18	2023-07-31
COOP.HAB. MARGUERITE-BELLEY	16	2023-10-31
COOP.HAB. CAP BLANC	6	2022-08-14
COOP.HAB. ROYALE DE SHAWINIGAN	16	2023-12-31
COOP.HAB. VOISINAGE LAVALTRIE	12	2024-03-31
COOP.HAB. ST-LAURENT-DE-TRACY	13	2022-11-30
COOP.HAB. JOINS-TOIT FARNHAM	8	2022-10-31
COOP.HAB. BONHEUR SANTISOUK	36	2023-08-31
COOP.HAB. BONHEUR PROCHAIN	24	2023-09-30
COOP.HAB. HISPANO-AMERICA	24	2024-01-31
COOP.HAB. MOISSONS	22	2023-11-30
COOP.HAB. OASIS DU SUD-OUEST	24	2023-10-31
COOP.HAB. AMADEUS	24	2023-12-31
COOP.HAB. PRELUDES	24	2024-01-31
COOP.HAB. ESPERANCE VALLEYFIEL	12	2025-09-30
COOP.HAB. ESPERANCE VALLEYFIEL	6	2023-07-31
COOP.HAB. AMETHYSTE	9	2023-08-31
COOP.HAB. EVEIL DE QUEBEC	18	2024-02-29
COOP.HAB. PASSE-PARTOUT	12	2024-03-31
COOP.HAB. PETITE COTE	9	2024-01-31
COOP.HAB. INFINI	21	2024-10-31
COOP.HAB. PAS-A-PAS	30	2024-11-30
COOP.HAB. CHAMPFLEURY	12	2024-06-30
COOP.HAB. SANS DETOUR	10	2024-10-31
COOP.HAB. CASSE-NOISETTES	12	2024-09-30
COOP.HAB. TROIS-GALERIES	8	2024-10-31
COOP.HAB. FAISAN BLEU	15	2025-02-28
COOP.HAB. SHAMROCK PTE ST-CHAR	12	2026-05-31
COOP.HAB. MULTIC.COEUR-A-COEUR	32	2026-08-31

Nom de l'organisme	Nombre de logements	Date de fin de convention
COOP. HAB. DE LA VIGNE	6	2022-07-31
COOP.HAB. MON SEJOUR ST-PASCAL	10	2022-08-31
COOP.HAB. AINES DE DOSQUET	10	2022-09-30
COOP.HAB. MAISONNEE PLESSISV.	12	2023-07-31
COOP.HAB. FIL D'ARIANE	24	2023-10-31
COOP.HAB. ST-PATRICK COLERAINE	6	2023-07-31
COOP.HAB. MOULINS	10	2024-11-30
COOP.HAB. ESPERANZA	12	2024-08-31
COOP.HAB. LOUIS-VEUILLOT	14	2024-12-31
COOP.HAB. NAUFRAGES PTE ST-CH.	24	2025-09-30
COOP.HAB. AMITIE DE GRANBY	12	2025-09-30
COOP.HAB. AMITIE DE GRANBY	10	2025-09-30
COOP.HAB. BELLE LYRETTE	24	2025-11-30
COOP.HAB. FOU-RIRE SUD-OUEST	25	2026-02-28
COOP.HAB. CANAL PTE ST-CHARLES	24	2026-03-31
COOP.HAB. ECLIPSE ST-CHARLES	24	2026-05-31
COOP.HAB. ETHNIES DE MTL	48	2026-03-31
COOP.HAB. CLAIR LUNE PTE ST-C.	24	2026-05-31
COOP.HAB. LIEN DE MTL	14	2026-10-31
COOP.HAB. PORTE-BONHEUR	15	2027-06-30
COOP.HAB. BRIN DE VIE	14	2027-12-31
COOP.HAB. SUCCES PTE ST-CHARLE	12	2027-05-31
COOP.HAB. HUBERTINS	15	2027-07-31
COOP.HAB.INTERMEDE LOUISEVILLE	12	2027-06-30
COOP.HAB. MILIEU (MONTREAL)	18	2029-09-30
COOP.HAB. PARCHEMIN	23	2029-12-31
COOP.HAB. COEUR PTE ST-CHARLES	20	2029-06-30
COOP.HAB. BLUE MOON PTE ST-CH.	12	2029-04-30
COOP.HAB. ETOILES PTE ST-CHARL	22	2029-01-31
COOP.HAB. FASCINATION PTE ST-C	16	2029-11-30
COOP.HAB. GRAND-ATLAS	23	2029-12-31
COOP.HAB. BALCONS FLEURIS MTL	17	2029-11-30
COOP.HAB. RIVIERE BLEUE	15	2028-07-31
COOP.HAB. BELLES FLEURS	24	2028-08-31
COOP.HAB. GIRON D'AILE	20	2027-11-30
COOP.HAB. SHALOM	19	2028-03-31
COOP.HAB. BELLE VIE DE MTL	8	2029-01-31
COOP.HAB. MONDE A L'ENVERS MTL	19	2028-04-30
COOP.HAB. MISTRAL DE JONQUIERE	12	2028-12-31
COOP.HAB. VILLE-MARIE	22	2029-12-31